



Bulletin Officiel

N° 5423 Vendredi 18 Août 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 » 8-10

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES 11

AUGMENTATION DE CAPITAL

HANNIBAL LEASE 12-16

ATTIJARI LEASING 17-21

SOTUVER 22-27

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ELECTROSTAR AGO -AGE 29

BANQUE DE L'HABITAT - BH - 30

TAWASOL GROUP HOLDING - TGH - 30

PROJET DE RESOLUTIONS

TAWASOL GROUP HOLDING - TGH - 31-32

COURBE DES TAUX

33

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

34-35

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- GENERALE OBLIG. SICAV
- AMEN TRESOR SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« AIL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1^{er} août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:
 - ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD –AMI ASSURANCES-

Société Anonyme au Capital Social de 18.508.784 DT
SIEGE SOCIAL : les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053 TUNIS - TUNISIE

La Société Assurances Multirisques Ittihad –AMI ASSURANCES - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/06/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **4.627.196 dinars** pour le porter de **18.508.784 dinars** à **23.135.980 dinars** et ce, par l'incorporation d'une partie des réserves et primes liées au capital, autres que les réserves légales.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 627 196 actions nouvelles gratuites** au nominal de **Un (1) dinar** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 18 508 784 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **4 627 196** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes Assurances Multirisques Ittihad seront négociables en Bourse en hors cote, droits d'attribution détachés, à partir **du 11/08/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse en hors cote à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/08/2017** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **11/08/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11/08/2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus².

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macs.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le **31 Août 2017**.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Attijari Leasing

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé
en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars
Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac
RC : B125651997; **Tel** : 00 216 71 862 122 ; **Fax** : 00 216 71 861 545

Décisions à l'origine de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Attijari Leasing du **28 avril 2017** a décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de **2 500 000 DT** pour le porter de **25 000 000 DT** à **27 500 000 DT** et ce par l'émission de **250 000** actions nouvelles de dix **(10)** dinars de nominal chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majoré d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes. A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 4^{ème} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements financiers.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'émission

Attijari Leasing procédera à une augmentation de capital de **2 500 000 DT** par souscription en numéraire et par émission de **250 000** actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre sont nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

Prix de l'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de dix **(10)** dinars l'action majorée d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Leasing ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes et ce, **du 25/08/2017 au 11/09/2017 inclus**¹.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Attijari Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de dix **(10)** dinars représentant le nominal de l'action majoré de huit **(08)** dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas **(03)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **04015101004959352883**, ouvert auprès d'Attijari bank, Agence Les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 16H** à Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Attijari Intermédiation), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les **250 000** actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2017**.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droit attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Attijari Leasing sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

- Suite -

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les **2 500 000** actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari Leasing inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/08/2017**, droit de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus².

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code **ISIN TN0006610463** à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code **ISIN TN0006610455** durant la période de souscription préférentielle soit du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus³. A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Attijari Intermédiation-intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 02/08/2017 sous le n°17-0976, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

²Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**La Société Tunisienne de Verrerie
SOTUVER**

Société Anonyme au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie
RC : B061252004; Tel : 72 640 650 ; Fax : 72 640 701

▪ **Décisions à l'origine de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le **06/09/2016**, a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de **1 635 216** dinars pour le porter de **23 438 096** dinars à **25 073 312** dinars, et ce par l'émission de **1 635 216** actions nouvelles à raison de **trois (03)** actions nouvelles pour **quarante-trois (43)** anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,500** dinars l'action, soit 1 dinar de valeur nominale et **2,500** dinars de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, conformément à l'article 298 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales que les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public. Elle a également donné pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentations du capital.

▪ **But de l'émission**

L'augmentation de capital servira à financer une partie d'un important programme d'investissement avoisinant les 11 millions de dinars qui porte essentiellement sur :

- le renouvellement et l'augmentation de la capacité de production de 20% du four n°1;
- la révision des machines ;
- la construction d'une zone de stockage ;
- le développement d'un nouveau procédé de production pressé-soufflé cols étroits NNPB (Narrow Neck Press & Blow).

- Suite -

▪ **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **1 635 216** dinars par souscription en numéraire et par émission de **1 635 216** actions nouvelles. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

▪ **Prix de l'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **3,500 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **2,500 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription**

La souscription aux **1 635 216** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes, et ce, du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus¹.

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public pendant 3 jours ouvrables du **13/09/2017 au 15/09/2017** inclus.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

▪ **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOTUVER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, BMCE Capital Securities est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,500 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **2,500 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **8003000513201034193** ouvert auprès de la BIAT agence Centre d'Affaires Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

▪ **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 17h00** à BMCE Capital Securities, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BMCE Capital Securities), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

- Suite -

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

▪ **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BMCE Capital Securities en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

▪ **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des **23 438 096** actions composant le capital actuel, et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

▪ **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2017**.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

▪ **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

▪ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

▪ **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

- Suite -

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **5%**. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

▪ **Marché des titres**

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

▪ **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les **23 438 096** actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28/08/2017**, droits de souscription détachés.

▪ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites**

Les **1 635 216** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

▪ **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

▪ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

▪ **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560205** » durant la période de souscription préférentielle soit du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560213** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BMCE Capital Securities -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital visé en date du 14/08/2017 sous le numéro 17-0977 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la SOTUVER : Nouvelle Zone Industrielle Djbel El Oust K21 Route de Zaghouan Délégation Bir M'Chargua 1111 BP n° 48 Gouvernorat de Zaghouan, de BMCE Capital Securities, Intermédiaire en Bourse, Yasmine Tower Bloc C 6^{ème} étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1082 Tunis- et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siege social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I Ben Arous.

La Société « L'Accumulateur Tunisien Assad », porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que MONBAT, groupe européen spécialisé dans la fabrication et la distribution de batteries, a signé un accord préliminaire non engageant avec les principaux actionnaires de ladite société en date du 16 août 2017 en vue d'une prise de participation majoritaire dans le capital de cette dernière. Cette prise de participation se fait dans le contexte de la revue stratégique décidée par le Conseil d'administration de la société ASSAD, dont l'objectif est d'assurer le développement du groupe Assad et la création de valeur pour ses actionnaires.

La décision d'acquisition de la société ASSAD dépendra des résultats des travaux de due diligence. Le calendrier convenu est fin 2017 pour la finalisation du processus. Il est à noter que la concrétisation de la transaction restera tributaire de l'accord des organes décisionnels des deux parties ainsi que des autorisations des autorités compétentes.

La société ASSAD s'engage à informer le public, dans les meilleurs délais, de l'issue des négociations.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendront le jeudi 31 août 2017 respectivement à 10 heures et à 11 heures, et ce, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, les berges du Lac-Tunis- à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

I - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- Modification des articles 2, 7 et 29 des Statuts ;
- 2- Approbation des nouveaux Statuts mis à jour ;
- 3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

II-Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2016 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016 ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- 7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016 ;
- 8- Ratification de la cooptation des deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 9- Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à ces deux assemblées, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis au : Rue 8612, impasse n° : 3, local n° : 9 – Charguia 1 – Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 07 septembre 2017 à 10 heures, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la banque.
- 2- Ratification d'une affectation.
- 3- Mise à jour des statuts.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2017 - AS - 5212

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le Vendredi 25 août 2017 à 10H du matin à l'HOTEL MÖVENPICK GAMMARTH sis à l'Avenue Taieb Mhiri La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle.
- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2016.
- Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016.
- Approbation s'il ya lieu des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats de l'exercice 2016.
- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2016.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2017 - AS - 5213

AVIS DE SOCIETES

Projets de résolutions AGO

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Projet de résolutions de la société TAWASOL GROUP HOLDING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 août 2017 :

Première résolution : Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle

L'Assemblée, entérine le retard dans la tenue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016 .

Cette résolution mise au vote est adoptée

Deuxième résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2016

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve, d'une manière définitive, les rapports de gestion dans leur intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

Troisième résolution : Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016:

Après lecture des rapports spéciaux et généraux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 , l'assemblée générale des actionnaires déclare avoir pris connaissance des dits rapports dans tous leurs détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

Quatrième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2016:

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers). Les états financiers individuels présentent un total bilan de 154 518 592 dinars et un résultat bénéficiaire de 2 280 927 dinars.

Les états financiers consolidés dégagent un total bilan de 249 848 249 dinars et un résultat déficitaire de - 140 526 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

- Suite -

Cinquième résolution : Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales :

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2016 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe « TAWASOL GROUP HOLDING ».

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Sixième résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2016	2 280 927,000
Résultats reportés	1 167 699,000
Résultat à répartir	3 448 626,000
Réserves Légales	172 431,300
Résultats reportés	3 276 194,700

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Septième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2016

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

Huitième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

A V I S

COURBE DES TAUX DU 18 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,303%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,346%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,390%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,434%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,454%	999,049
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,477%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,521%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,696%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,832%	996,210
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,901%	927,517
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,009%	992,232
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,408%	979,292
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,697%	966,662
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,805%	968,393
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,640
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,736
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,546
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,970
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,813
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,318
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	934,205
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,903
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,928
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,792
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,274
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,563
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	915,026
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,876

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,583	168,599		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,957	113,971		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,563	97,573		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,020	15,022		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,731	109,744		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,542	1,544		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,048	108,150		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,040	41,044		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,551	55,555		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,815	117,757		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,585	113,497		
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	140,045	140,207		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	519,975	520,307		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,462	119,536		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	129,932	130,171		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,199	139,772		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,293	121,660		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,460	107,599		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,942	155,262		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,994	94,252		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,011	99,032		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,928	152,127		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,734	133,774		
24	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,855	102,182		
25	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,926	103,180		
26	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,377	21,431		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
27	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 285,000	2 290,610		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,323	119,850		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,317	151,569		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,504	164,872		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,824	16,866		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 321,956	5 321,658		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 252,177	5 263,319		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,642	2,651		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,288	2,293		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,236	1,237		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,106		
40	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,116	1,118		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117	1,120		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,773	116,819		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,157	119,389		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,229	10,270		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
46	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,692	106,698
47	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,809	101,818
48	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,752	103,763
49	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,955	100,966
50	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,588	102,601
51	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,755	105,767
52	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,097	103,110
53	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,552	100,561
54	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,626	102,631
55	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,894	100,905
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,735	102,745
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,093	102,103
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,294	105,306
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,670	103,680
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,675	102,684
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,290	101,301
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,913	102,922
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,216	101,228
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,482	102,492
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,035	104,044
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,352	101,364
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,510	101,521
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,026	104,035
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,159	101,169

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,466	10,467
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,215	102,226
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,550	102,563
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,602	103,612
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,282	10,283
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,318	58,487
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	102,246	102,376
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,396	17,397
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,758	292,732
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,603	29,593
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 328,366	2 331,115
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,006	72,016
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,282	54,301
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,673	105,750
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,079	92,137
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,708	10,739
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,430	11,488
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,180	14,245
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,731	12,774
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,837	13,845
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,135	12,141
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	148,250	148,332
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,076	141,129
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,238	9,246
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,980	103,041
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,015	85,188
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,360	88,795
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,322	97,193
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	99,202	99,344
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,532	96,673
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,345	10,357
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	105,395	105,516
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	148,280	148,726
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,044	106,247
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,668	105,570
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,179	206,155
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,889	185,775
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,834	156,970
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,517	22,444
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	145,301	145,409
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,642	124,848
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 210,966	9 180,202
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,812	82,896
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	992,693	992,072
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5568,076	5584,330
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5064,133	5062,224
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,241	100,313
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,599	113,682
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 862,149	10 860,473

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite du changement de la dénomination sociale de la « STUSID BANK » en «TUNISIAN SAUDI BANK –TSB- et par l'insertion de la « Société Africaine Distribution Autocar -ADA-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du

					Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 30/06/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/06/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **233 176816,017DT**, un actif net de **232 800186,824 DT** et une valeur liquidative de **113,349DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 30/06/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 30/06/2017 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 30/06/2017 à un montant net de **43 020,986DT** constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- Au cours de la période s'étalant du 01/04/2017 au 30/06/2017, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 :
 - en employant plus de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités ;
 - plus de 30% de son actif en certificats de dépôts et en Bons du Trésor à Court Terme.

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **462 608,408DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/06/2017 est de **229 403,020 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Auditing& Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	133 983 188,221	95 327 786,099	119 970 884,239
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		26 154 465,780	15 382 041,699	18 051 017,722
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		101 068 044,971	73 354 609,234	96 590 818,037
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 760 677,470	6 591 135,166	5 329 048,480
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	99 192 947,250	72 461 266,998	57 856 089,036
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	99 118 413,989	72 461 189,670	57 855 215,201
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	74 533,261	77,328	873,835
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	680,546	34 744,932	120 331,037
TOTAL ACTIF			233 176 816,017	167 823 798,029	177 947 304,312
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	92 293,948	66 136,574	73 846,710
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	284 335,245	43 625,117	46 119,411
TOTAL PASSIF			376 629,193	109 761,691	119 966,121
ACTIF NET			232 800 186,824	167 714 036,338	177 827 338,191
CP1	CAPITAL	CP1	228 263 142,220	164 352 918,640	170 928 274,591
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	4 537 044,604	3 361 117,698	6 899 063,600
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		4 058 897,139	2 820 257,938	6 168 112,105
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		478 147,465	540 859,760	730 951,495
ACTIF NET			232 800 186,824	167 714 036,338	177 827 338,191
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			233 176 816,017	167 823 798,029	177 947 304,312

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
			au	au	au	au	au
			30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 814 951,060	3 307 889,920	1 256 517,250	2 258 061,610	4 704 460,770
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		334 415,050	613 371,400	208 293,300	375 665,290	845 778,460
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 243 579,040	2 457 561,530	879 916,860	1 714 089,220	3 690 375,210
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		236 956,980	236 956,980	168 307,100	168 307,100	168 307,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	942 431,340	1 619 947,170	569 013,160	995 859,370	2 450 956,650
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		51 722,390	102 122,140	40 992,550	114 988,400	200 542,240
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		566 018,210	916 646,300	308 559,790	513 190,310	1 337 218,680
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		324 690,740	601 178,740	219 460,820	367 680,660	913 195,730
REVENUS DES PLACEMENTS			2 757 382,400	4 927 837,090	1 825 530,410	3 253 920,970	7 155 417,420
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-272 471,470	-508 399,040	-183 915,090	-343 967,910	-779 006,460
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 484 910,940	4 419 438,050	1 641 615,320	2 909 953,060	6 376 410,970
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-183 905,020	-360 540,910	-47 707,680	-89 695,130	-208 298,860
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 301 005,920	4 058 897,140	1 593 907,640	2 820 257,940	6 168 112,110
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		489 908,020	478 147,470	508 631,790	540 859,760	730 951,500
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			2 790 913,930	4 537 044,600	2 102 539,430	3 361 117,700	6 899 063,600
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-489 908,020	-478 147,470	-508 631,790	-540 859,760	-730 951,500
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-29 262,880	3 629,380	-70 377,200	-72 413,700	19 193,630
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSI ON TITRES		-112 801,530	-57 017,040	-58 770,080	-61 944,810	-25 989,300
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	-256,006	-256,006	-541,415
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 158 941,510	4 005 509,480	1 464 504,360	2 685 643,430	6 160 775,020

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-06-2017

	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016	
	au	au	au	au	au	
	30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL					
	2 158 941,513	4 005 509,482	1 464 504,357	2 685 643,426	6 160 775,022	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 301 005,918	4 058 897,139	1 593 907,643	2 820 257,938	6 168 112,105
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-29 262,878	3 629,378	-70 377,199	-72 413,701	19 193,629
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-112 801,527	-57 017,035	-58 770,081	-61 944,805	-25 989,297
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000	-256,006	-256,006	-541,415
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					
	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
	39 698 733,154	50 967 339,151	33 510 984,455	40 842 458,668	47 480 628,925	
	SOUSCRIPTIONS					
	84 688 228,497	137 566 586,749	57 599 993,802	76 873 516,266	180 461 609,232	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	75 123 100,000	122 512 200,000	53 096 300,000	71 052 600,000	165 073 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-527 821,913	-867 923,101	-405 297,837	-536 147,944	-1 266 936,925
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	8 936 528,993	14 573 863,796	4 026 463,951	5 388 148,169	12 518 033,998
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	1 156 421,417	1 348 446,054	882 527,688	968 916,041	4 137 312,159
	RACHATS					
	-44 989 495,343	-86 599 247,598	-24 089 009,347	-36 031 057,598	-132 980 980,307	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-39 866 800,000	-77 107 200,000	-22 204 100,000	-33 329 400,000	-121 312 500,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	286 311,567	550 805,492	172 795,171	253 874,730	937 399,105
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS.	-4 742 493,508	-9 172 554,501	-1 683 808,617	-2 527 476,047	-9 199 518,748
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-666 513,402	-870 298,589	-373 895,901	-428 056,281	-3 406 360,664
VARIATION DE L'ACTIF NET	41 857 674,667	54 972 848,633	34 975 488,812	43 528 102,094	53 641 403,947	
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	190 942 512,157	177 827 338,191	132 738 547,526	124 185 934,244	124 185 934,244
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	232 800 186,824	232 800 186,824	167 714 036,338	167 714 036,338	177 827 338,191
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	1 701 261	1 599 774	1 230 477	1 162 167	1 162 167
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	2 053 824	2 053 824	1 539 399	1 539 399	1 599 774
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE LA PERIODE	112,235	111,157	107,875	106,857	106,857
B-	FIN DE LA PERIODE	113,349	113,349	108,947	108,947	111,157
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE					
	3,98%	3,98%	4,00%	3,93%	4,02%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/06/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30/06/2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30/06/2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2017.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **462 608,408DT**, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/06/2017 est de **229403,020 DT**.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		25 598 228,100	26 154 465,780	11,24%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	180 000,000	180 924,000	0,08%
ATL 2013/1	1 550	90 740,100	91 709,780	0,04%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 060 736,000	0,45%
ATL 2015/2 A	10 000	800 000,000	816 568,000	0,35%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 021 400,000	0,44%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 000 680,000	0,43%
ATL 2017/1 A	5 000	500 000,000	508 936,000	0,22%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	3 000 000,000	3 015 072,000	1,30%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 040 112,000	0,45%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 600 000,000	1 650 768,000	0,71%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 008 968,000	0,43%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 058 096,000	0,45%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 020 120,000	0,44%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 009 208,000	0,43%
BNA SUB 2017/1	5 000	500 000,000	502 920,000	0,22%
BTE 2016/A	5 000	500 000,000	512 732,000	0,22%
CHO 2009/BIAT	3 000	112 500,000	115 440,000	0,05%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	832 728,000	0,36%
CIL 2016/2	20 000	2 000 000,000	2 044 720,000	0,88%
CIL 2017/1	30 000	3 000 000,000	3 001 992,000	1,29%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	956 678,400	0,41%
SERVICOM 2012	1 000	19 788,000	20 093,600	0,01%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 040 432,000	0,88%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	598 200,000	614 888,000	0,26%
UIB SUB 2016/A	10 000	1 000 000,000	1 028 544,000	0,44%
AC1-B Emprunts d'Etat		99 176 030,097	101 068 044,971	43,41%
Bons du Trésor Assimilables		99 124 951,613	101 016 892,572	43,39%
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 859 978,915	1,23%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 121 253,312	0,91%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 473 848,629	1,49%
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 844 596,080	1,65%
BTA 5.75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	3 963 194,521	1,70%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 902 334,246	1,68%

BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 297 095,890	4,85%
BTA 6% JUIN 2021	3 600	3 528 420,000	3 536 468,219	1,52%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 232 910,959	3,11%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 677 109,180	3,73%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 513 207,534	2,37%
BTA 6.6% MARS 2027	500	464 850,000	471 648,903	0,20%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	12 994 302,772	5,58%
BTA 6.75%-07/2017 (10 ANS)	6 071	6 310 957,000	6 629 809,247	2,85%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	24 542 155,151	10,54%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			-43 020,986	-0,02%
Emprunt National	10 266	51 078,484	51 152,399	0,02%
EN 2014 CAT A /5	10 266	51 078,484	51 152,399	0,02%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)	67 519	6 824 190,453	6 760 677,470	2,90%
SICAV TRESOR	67 519	6 824 190,453	6 760 677,470	2,90%
Total du portefeuille titres		131 598 448,650	133 983 188,221	57,55%

- (1) Ce montant s'élevant au 30/06/2017 à **-43 020,986DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.
- Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 814951,060 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 contre **1 256517,254 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2017 Au30/06/2017	01/01/2017 Au30/06/2017	01/04/2016 Au30/06/2016	01/01/2016 Au30/06/2016	01/01/2016 Au31/12/2016
Revenus des Obligations de sociétés	334 415,045	613 371,402	208 293,297	375 665,285	845 778,464
Revenus des Emprunts d'Etat	1 243 579,035	2 457 561,534	879 916,857	1 714 089,221	3 690 375,205
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	236 956,980	236 956,980	168 307,100	168 307,100	168 307,100
Total	1 814 951,060	3 307 889,916	1 256 517,254	2 258 061,606	4 704 460,769

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à **99 118413,989 Dinars**, contre **72 461189,670 Dinars** au 30/06/2016 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Bons du Trésor à Court Terme	510 833,040	3 858 779,618	3 790 084,019
Certificats de Dépôt	63 964 916,071	38 478 222,653	29 485 715,181
Autres placements (Dépôt à terme)	34 642 664,878	30 124 187,399	24 579 416,001
Total	99 118 413,989	72 461 189,670	57 855 215,201

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme		499 844,615	510 833,040	0,219%
BTC 52S-10/10/2017	212	202 638,307	207 837,011	0,089%
BTC 52S-02/01/2018	312	297 206,308	302 996,029	0,130%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an		BIAT			63 924 307,622	63 964 916,071	27,476%
CDP 10J-01/07/2017	5,33%	BIAT		6	2 996 451,920	3 000 000,000	1,289%
CDP 10J-02/07/2017	5,33%	BIAT		21	10 487 581,719	10 498 756,517	4,510%
CDP 10J-03/07/2017	5,33%	BIAT		17	8 489 947,106	8 497 987,040	3,650%
CDP 10J-04/07/2017	5,33%	BIAT	Attijari Bank	6	2 996 451,920	2 998 934,474	1,288%
CDP 10J-05/07/2017	5,33%	BIAT	Attijari Bank	24	11 985 807,679	11 994 318,032	5,152%
CDP 10J-06/07/2017	5,33%	BIAT		9	4 494 677,880	4 497 336,972	1,932%
CDP 10J-07/07/2017	5,33%	BIAT		4	1 997 634,613	1 998 579,928	0,858%
CDP 10J-09/07/2017	5,33%	BIAT		14	6 991 721,146	6 993 374,958	3,004%
CDP 10J-10/07/2017	5,33%	BIAT		27	13 484 033,639	13 485 628,150	5,793%

(*) : Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15MDT).

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		34 500000,000	34 642664,878	14,881%
DAT 94J-03/07/2017	5,29%	BIAT	1	1 000 000,000	1 010 666,959	0,434%
DAT 91J-05/07/2017	5,29%	BIAT	1	1 500 000,000	1 515 130,850	0,651%
DAT 91J-13/07/2017	5,29%	BIAT	1	1 000 000,000	1 009 159,671	0,434%
DAT 91J-17/07/2017	5,29%	BIAT	1	500 000,000	504 347,946	0,217%
DAT 91J-19/07/2017	5,29%	BIAT	1	2 000 000,000	2 016 928,000	0,866%
DAT 91J-20/07/2017	5,29%	BIAT	1	500 000,000	504 174,027	0,217%
DAT 93J-26/07/2017	5,29%	BIAT	1	1 000 000,000	1 007 884,274	0,433%
DAT 92J-08/08/2017	5,41%	BIAT	1	500 000,000	503 201,534	0,216%
DAT 92J-10/08/2017	5,41%	BIAT	1	2 000 000,000	2 012 331,836	0,864%
DAT 92J-16/08/2017	5,41%	BIAT	1	500 000,000	502 727,233	0,216%
DAT 92J-24/08/2017	5,41%	BIAT	1	500 000,000	502 252,931	0,216%

DAT 94J-04/09/2017	5,83%	BIAT	1	7 000 000,000	7 025 939,507	3,018%
DAT 92J-05/09/2017	5,83%	BIAT	1	1 500 000,000	1 504 983,452	0,646%
DAT 92J-06/09/2017	5,83%	BIAT	1	1 000 000,000	1 003 194,521	0,431%
DAT 92J-07/09/2017	5,83%	BIAT	1	3 000 000,000	3 009 200,219	1,293%
DAT 94J-18/09/2017	5,83%	BIAT	1	3 000 000,000	3 005 750,137	1,291%
DAT 92J-19/09/2017	5,83%	BIAT	1	2 000 000,000	2 003 066,740	0,860%
DAT 92J-28/09/2017	5,83%	BIAT	1	3 500 000,000	3 501 341,698	1,504%
DAT 92J-29/09/2017	5,83%	BIAT	1	500 000,000	500 127,781	0,215%
DAT 94J-02/10/2017	5,83%	BIAT	1	2 000 000,000	2 000 255,562	0,859%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à **74533,261 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2017 à **680,546 Dinars** contre **34744,932 Dinars** au 30/06/2016 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

Créances d'exploitation	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	680,546	34 744,932	119 585,260
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	0,000	0,000	97,900
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	0,000	0,000	647,877
Total	680,546	34 744,932	120 331,037

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **942 431,341 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 contre **569 013,159 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2017 Au30/06/2017	Du 01/01/2017 Au30/06/2017	Du 01/04/2016 Au30/06/2016	Du 01/01/2016 Au30/06/2016	Du 01/01/2016 Au31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	51 722,393	102 122,136	40 992,550	114 988,399	200 542,238
Revenus des Certificats de Dépôt	566 018,208	916 646,295	308 559,786	513 190,307	1 337 218,684
Revenus des autres placements (DAT)	324 690,740	601 178,741	219 460,823	367 680,659	913 195,731
Total	942 431,341	1 619 947,172	569 013,159	995 859,365	2 450 956,653

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à **376 629,193 Dinars** contre **109 761,691 Dinars** au 30/06/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	92 293,948	66 136,574	73 846,710
PA 2	Autres créditeurs divers	284 335,245	43 625,117	46 119,411
Total		376 629,193	109 761,691	119 966,121

PA1: Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2017 à **92 293,948 Dinars** contre **66 136,574 Dinars** au 30/06/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	36 917,58	26 454,629	29 538,684
Dépositaire	18 458,79	13 227,316	14 769,341
Distributeurs	36 917,578	26 454,629	29 538,685
Total	92 293,948	66 136,574	73 846,710

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2017 à **284 335,245Dinars** contre **43 625,117 Dinars** au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	16 397,716	10 852,226	12 281,404
Contribution Conjoncturelle à payer	229 403,020	0,000	0,000
Redevance CMF	18 458,466	13 227,121	14 769,150
Rémunération CAC	5 476,603	10 566,946	4 559,517
Jetons de présence	2 975,116	2 983,526	5 999,838
Provision pour charges diverses	11 624,324	5 995,298	8 509,502
Total	284 335,245	43 625,117	46 119,411

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2017 au 30/06/2017 à **272471,466 Dinars** contre **183915,092 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	108988,585	203359,614	73566,037	137587,161	311 602,578
Rémunération du dépositaire	54494,296	101679,811	36783,018	68793,586	155 801,299
Rémunération des distributeurs	108988,585	203359,614	73566,037	137587,161	311 602,578
Total	272471,466	508399,039	183915,092	343967,908	779 006,455

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2017 au 30/06/2017 à **183905,017 Dinars** contre **47707,678 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	54493,324	101677,970	36782,468	68792,493	155 798,967
Contribution Conjoncturelle à payer (*)	115335,220	229403,020	0,000	0,000	0,000
Impôts et Taxes	6774,977	12201,114	4517,991	8088,194	17 841,935
Rémunération CAC	4436,796	11077,606	3063,151	6126,302	21 176,873
Jetons de Présence	1495,858	2975,278	1 491,763	2983,526	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	1368,842	3205,922	1852,305	3704,610	7 481,249
Total	183 905,017	360 540,910	47 707,678	89 695,125	208 298,862

(*) Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/06/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **462 608,408DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant.....: 159 977 400,000 Dinars
- Nombre de titres: 1 599 774
- Nombre d'actionnaires..... : 1 441

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant.....: 122512200,000 Dinars
- Nombre de titres émis..... : 1 225 122

Rachats effectués (en nominal)

- Montant.....: 77 107 200,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés.....: 771072

Capital au 30/06/2017 : **228 263142,220 Dinars**

- Montant en nominal..... : 205382 400,000 Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)**..... -1 551 233,721 Dinars
- Sommes capitalisées **(2)**..... : 24 431975,941 Dinars
- Nombres de titres.....: 2 053 824
- Nombre d'actionnaires..... : 2138

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 30/06/2017 à **-1 551233,721Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	- 1 180 728,455
1- Résultat non capitalisables de la période	- 53 387,657
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 629,378
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	- 57017,035
✓ Frais de négociation de titres	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-317117,609
✓ Aux émissions	-867923,101
✓ Aux rachats	550805,492
Total sommes non capitalisables	-1 551233,721

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2017 à **24 431975,941Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2017
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	12 131 603,046
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	6 899 063,600
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	5 401 309,295
✓ Aux émissions	14 573 863,7964
✓ Aux rachats	- 9 172 554,501
Total des sommes capitalisées	24 431 975,941

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2016	6 168 112,105
Régularisation du résultat capitalisable	730 951,495
Sommes capitalisées Exercice 2016	6 899 063,600

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 30/06/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2017
Résultat capitalisable de la période	4 058 897,139
Régularisation du résultat capitalisable de la période	478 147,465
Sommes capitalisables	4 537044,604

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2017	30/06/2016
Revenus des placements	2,399	2,114
Charges de gestion des placements	- 0,247	- 0,224
Revenu net des placements	2,152	1,890
Autres charges d'exploitation	- 0,176	- 0,058
Résultat d'exploitation	1,976	1,832
Régularisation du résultat d'exploitation	0,233	0,351
Sommes capitalisables de la période	2,209	2,183
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	- 0,233	- 0,351
Variation des +/- values potentielles/titres	0,002	- 0,047
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,028	- 0,040
Résultat net de la période	1,950	1,745

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	30/06/2017	30/06/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,248%	0,249%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,176%	0,065%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1,979%	(*) 2,039%
Actif Net Moyen (En DT)	205040627,436	138340550,191

(*)Retraité pour les besoins de comparaison.

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

GENERALE-OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.669.154, un actif net D : 12.614.774 et un bénéfice de la période de D : 100.175.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 4- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 30 Juin 2017, 10,32% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 5- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent au 30 Juin 2017, 5,96% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- 6- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 10.535, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 20.727.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes:

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	8 579 766,137	9 468 688,525	9 455 847,974
Obligations et valeurs assimilées		7 820 663,288	8 800 883,769	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		759 102,849	667 804,756	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités		4 080 285,185	3 984 130,718	2 975 689,727
Placements monétaires	5	1 993 500,095	2 995 019,756	998 117,798
Disponibilités		2 086 785,090	989 110,962	1 977 571,929
Créances d'exploitation	6	9 102,904	8 323,697	7 212,767
TOTAL ACTIF		12 669 154,226	13 461 142,940	12 438 750,468
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	20 359,684	22 975,946	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	34 021,034	13 924,142	18 925,622
TOTAL PASSIF		54 380,718	36 900,088	45 843,119
ACTIF NET				
Capital	9	12 378 455,225	13 147 148,570	11 908 778,851
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		17,945	43,274	39,164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		236 300,338	277 051,008	484 089,334
ACTIF NET		12 614 773,508	13 424 242,852	12 392 907,349
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 669 154,226	13 461 142,940	12 438 750,468

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	134 199,952	249 796,932	158 228,436	309 188,632	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		111 281,423	226 747,047	131 880,674	282 577,066	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		22 918,529	23 049,885	26 347,762	26 611,566	26 984,862
Revenus des placements monétaires (*)	11	16 702,313	43 519,718	16 626,344	34 129,942	114 523,483
Revenus des prises en pension (*)	12	-	9 702,292	-	3 358,480	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		150 902,265	303 018,942	174 854,780	346 677,054	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(18 905,145)	(40 805,654)	(21 509,166)	(45 999,198)	(91 187,501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		131 997,120	262 213,288	153 345,614	300 677,856	583 507,791
Autres charges	14	(5 463,826)	(11 410,186)	(7 892,057)	(13 971,946)	(26 212,016)
Autres produits		-	-	9,144	9,145	9,147
Contribution conjoncturelle	8	(10 535,380)	(20 727,215)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		115 997,914	230 075,887	145 462,701	286 715,055	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		17 747,87	6 224,45	(12 315,877)	(9 664,047)	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		133 745,780	236 300,338	133 146,824	277 051,008	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(17 747,866)	(6 224,451)	12 315,88	9 664,05	73 215,59
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	21 446,861	27 746,821	27 746,821
Variation plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(15 823,125)	(8 810,119)	(17 743,539)	(14 364,932)	(1 320,054)
RESULTAT DE LA PERIODE		100 174,789	221 265,768	149 166,023	300 096,944	583 731,689

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	<i>du 01/04/2017 au 30/06/2017</i>	<i>du 01/01/2017 au 30/06/2017</i>	<i>du 01/04/2016 au 30/06/2016</i>	<i>du 01/01/2016 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	100 174,789	221 265,768	149 166,023	300 096,944	583 731,689
Résultat d'exploitation	115 997,914	230 075,887	145 462,701	286 715,055	557 304,922
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(15 823,125)	(8 810,119)	(17 743,539)	(14 364,932)	(1 320,054)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	21 446,861	27 746,821	27 746,821
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(367 873,390)	(367 873,390)	(389 822,832)	(389 822,832)	(389 822,832)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	230 064,938	368 473,781	(2 392 561,384)	(2 592 363,433)	(3 907 333,681)
Souscriptions					
- Capital	7 336 573,125	15 016 423,890	13 804 184,000	19 391 202,500	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 657,663)	(2 345,959)	13 519,350	15 938,260	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables	225 427,985	558 131,180	455 925,654	697 252,223	909 732,622
Rachats					
- Capital	(6 996 550,704)	(14 531 790,831)	(16 001 029,500)	(21 783 472,000)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 931,657)	(3 800,607)	(20 573,396)	(22 807,716)	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables	(329 796,148)	(668 143,892)	(644 587,492)	(890 476,700)	(1 166 512,750)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(37 633,663)	221 866,159	(2 633 218,193)	(2 682 089,321)	(3 713 424,824)
ACTIF NET					
En début de période	12 652 407,171	12 392 907,349	16 057 461,045	16 106 332,173	16 106 332,173
En fin de période	12 614 773,508	12 614 773,508	13 424 242,852	13 424 242,852	12 392 907,349
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	122 192	120 726	155 710	157 694	157 694
En fin de période	125 639	125 639	133 407	133 407	120 726
VALEUR LIQUIDATIVE	100,405	100,405	100,626	100,626	102,653
TAUX DE RENDEMENT	0,84%	1,72%	1,10%	2,08%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 8.579.766,137, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilés		7 601 165,500	7 820 663,288	62,00%
Obligations des sociétés		7 601 165,500	7 820 663,288	62,00%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	240 000,000	253 239,321	2,01%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	422 642,411	3,35%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	400 020,000	414 171,616	3,28%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	159 930,000	165 164,487	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	159 930,000	164 899,401	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	179 940,000	186 143,330	1,48%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	61 198,554	0,49%
EO SUB AMEN BANK 2016-1	3 000	300 000,000	310 801,973	2,46%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	301 538,551	2,39%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	72 000,000	73 537,513	0,58%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	81 512,329	0,65%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	82 878,421	0,66%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	41 439,211	0,33%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	60 407,146	0,48%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	122 838,444	0,97%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	244 970,959	1,94%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	203 574,356	1,61%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	41 077,041	0,33%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	160 000,000	165 076,515	1,31%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	54 053,885	0,43%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	85 720,000	88 418,701	0,70%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	164 245,917	1,30%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 317,589	0,08%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 372,027	0,04%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	7 015,961	0,06%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 816,658	0,17%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 816,658	0,17%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	40 272,219	0,32%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 582,312	0,24%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 582,312	0,24%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	93 682,060	0,74%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	60 000,000	62 454,707	0,50%
EO HL 2015/1	3 000	240 000,000	248 852,830	1,97%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	284 460,055	2,25%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	40 637,150	0,32%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	207 209,863	1,64%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 461,194	0,16%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	40 940,800	0,32%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	40 403,989	0,32%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	185 897,688	1,47%
EO UIB 2009/1	2 000	106 620,000	111 105,635	0,88%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	187 500,000	195 500,137	1,55%
EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	116 444,702	0,92%

EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	420 885,567	3,34%
EO SUB UIB 2016	3 000	300 000,000	308 563,726	2,45%
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	40 700,150	0,32%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	153 819,617	1,22%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	20 222,773	0,16%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	62 393,425	0,49%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	81 645,940	0,65%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	81 507,637	0,65%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	120 642,279	0,96%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	180 963,419	1,43%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	831 662,127	6,59%
Titres des Organismes de Placement Collectif		751 200,935	759 102,849	6,02%
Titres des OPCVM		744 008,635	751 867,655	5,96%
FINA O SICAV	2 350	244 023,401	238 767,050	1,89%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	109 989,216	0,87%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 578,738	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	37 360,000	0,30%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 020,000	0,21%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	50 981,000	0,40%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	115 544,105	0,92%
SANADET SICAV	630	67 173,920	66 930,570	0,53%
MCP SAFE FUND	941	100 103,580	102 696,976	0,81%
Fonds commun de créances		7 192,300	7 235,194	0,06%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	7 192,300	7 235,194	0,06%
TOTAL		8 352 366,435	8 579 766,137	68,01%
Pourcentage par rapport à l'Actif				67,72%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 1.993.500,095, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	2 000 000	1 987 913,425	1 993 500,095	15,80%
Certificat de dépôt ATB au 06/07/2017 à 5,87%	1 000 000	997 399,591	999 349,897	7,92%
Certificat de dépôt CIL au 07/08/2017 à 7,2%	1 000 000	990 513,834	994 150,198	7,88%
TOTAL	2 000 000	1 987 913,425	1 993 500,095	15,80%
Pourcentage par rapport au total des actifs				15,74%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à D : 9.102,904 contre D : 8.323,697 au 30/06/2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	9 102,904	8 314,522	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	9,175	9,175
Total	<u>9 102,904</u>	<u>8 323,697</u>	<u>7 212,767</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	2 925,464	2 933,700	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	17 434,220	20 042,246	21 017,717
Total	<u>20 359,684</u>	<u>22 975,946</u>	<u>26 917,497</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à D : 34.021,034 contre D : 13.924,142 au 30/06/2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 427,436	4 972,752	10 000,000
CMF	1 058,054	1 143,061	1 117,293
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329	7 808,329
Contribution conjoncturelle (*)	20 727,215	-	-
Total	<u>34 021,034</u>	<u>13 924,142</u>	<u>18 925,622</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.535,380, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 20.727,215.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

Souscriptions réalisées

Montant	15 016 423,890
Nombre de titres émis	152 230
Nombre d'actionnaires nouveaux	57

Rachats effectués

Montant	(14 531 790,831)
Nombre de titres rachetés	(147 317)
Nombre d'actionnaires sortants	(70)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(6 146,566)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(8 810,119)
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	-

Capital au 30-06-2017

Montant	12 378 455,225
Nombre de titres	125 639
Nombre d'actionnaires	388

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 134.199,952 pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017, contre D : 158.228,436 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i> - intérêts	111 281,423	226 747,047	121 982,898	249 542,852	486 327,935
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA)	-	-	9 897,776	33 034,214	33 034,214
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i> - Dividendes	22 817,707	22 817,707	26 110,591	26 110,591	26 110,591
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i> - intérêts	100,822	232,178	237,171	500,975	874,271
Total	134 199,952	249 796,932	158 228,436	309 188,632	546 347,011

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à D : 16.702,313, contre D : 16.626,344 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	9 025,885	17 676,467	8 384,693	16 608,213	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôts	7 676,428	25 843,251	8 241,651	17 521,729	85 458,627
Total	16 702,313	43 519,718	16 626,344	34 129,942	114 523,483

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des pensions livrées	-	9 702,292	-	3 358,480	13 824,798
Total	-	9 702,292	-	3 358,480	13 824,798

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 18.905,145, contre D : 21.509,166 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	17 434,221	37 879,970	20 042,246	43 065,358	85 287,581
Rémunération du dépositaire	1 470,924	2 925,684	1 466,920	2 933,840	5 899,920
Total	18 905,145	40 805,654	21 509,166	45 999,198	91 187,501

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 5.463,826, contre D : 7.892,057 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	2 493,127	4 958,857	4 495,057	6 608,441	11 635,689
Redevance CMF	2 954,951	6 420,329	3 396,998	7 299,226	14 455,545
Autres	15,748	31,000	0,002	64,279	120,782
Total	5 463,826	11 410,186	7 892,057	13 971,946	26 212,016

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 30 juin 2017 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur la Note n°4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 199 802 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

6. Nous avons constaté qu'au 30 juin 2017 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 31 juillet 2017

L e Commissaire aux Comptes :

GS AUDIT & ADVISORY

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 30/06/2017
(Exprimé en Dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		42 638 536	45 191 873	46 029 548
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	3 060 113	1 642 819	2 378 873
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	39 578 423	43 549 054	43 650 675
c-Titres donnés en pension		0	0	0
d-Autres valeurs		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		19 356 127	26 182 749	15 383 574
a-Placements monétaires	3-2	1 196 320	2 395 783	849 011
b-Disponibilités	3-3	18 159 807	23 786 966	14 534 563
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	13 358	10 268	12 033
TOTAL ACTIF		62 008 021	71 384 890	61 425 155
<u>PASSIF</u>				
PA1-Dettes sur opérations de pension livrées		0	0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	68 837	36 155	36 335
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	106 761	7 565	12 258
TOTAL PASSIF		175 598	43 720	48 593
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	60 319 387	69 694 229	58 776 527
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	1 513 036	1 646 941	2 600 035
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-10 564	16	14
b-Sommes distribuables de la période		1 523 600	1 646 925	2 600 021
ACTIF NET		61 832 423	71 341 170	61 376 562
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 008 021	71 384 890	61 425 155

ETAT DE RESULTAT
AU 30/06/2017
(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016 (*)	31/12/2016
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	882 812	1 454 329	719 664	1 304 829	2 429 553
a-Dividendes		337 269	337 269	133 636	133 636	133 636
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		545 543	1 117 060	586 028	1 171 193	2 295 917
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	170 800	343 184	174 755	381 185	773 533
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 053 612	1 797 513	894 419	1 686 014	3 203 086
CH 1-Intérêts des mises en pension (**)	3-9	0	0	0	-10 744	-10 744
CH 2-Charges de gestion des placements	3-10	-104 950	-210 376	-109 666	-220 692	-443 337
REVENU NET DES PLACEMENTS		948 662	1 587 137	784 753	1 454 578	2 749 005
PR 3-Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2-Autres charges (**)	3-11	-72 812	-129 736	-19 352	-38 690	-84 982
RESULTAT D'EXPLOITATION		875 850	1 457 401	765 401	1 415 888	2 664 023
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		74 952	66 199	244 467	231 038	-64 002
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		950 802	1 523 600	1 009 868	1 646 926	2 600 021
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-74 952	-66 199	-244 467	-231 038	64 002
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-127 808	-101 904	-124 041	-63 895	302 579
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-162 451	-160 363	-57 942	-177 452	-528 075
_Frais de négociation de titres		-4	-4	-7	-13	-13
RESULTAT NET DE LA PERIODE		585 587	1 195 130	583 410	1 174 527	2 438 514

(*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(**) Les intérêts courus sur pensions livrées ont été reclassés de la rubrique « Autres charges » à la rubrique « Intérêts des mises en pension ».

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 30/06/2017
(Exprimé en Dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u>
	<u>Au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET</u>					
<u>RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>585 587</u>	<u>1 195 130</u>	<u>583 410</u>	<u>1 174 527</u>	<u>2 438 513</u>
a-Résultat d'exploitation	875 850	1 457 401	765 400	1 415 887	2 664 023
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-127 808	-101 904	-124 041	-63 895	302 579
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-162 451	-160 363	-57 942	-177 452	-528 075
d-Frais de négociation de titres	-4	-4	-7	-13	-13
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-2 192 147</u>	<u>-2 192 147</u>	<u>-2 499 965</u>	<u>-2 499 965</u>	<u>-2 499 965</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>2 985 473</u>	<u>1 452 877</u>	<u>11 692 885</u>	<u>9 212 590</u>	<u>-2 016 003</u>
a-Souscriptions	<u>60 605 272</u>	<u>78 033 279</u>	<u>57 204 153</u>	<u>70 636 800</u>	<u>106 121 292</u>
_Capital	58 920 275	75 654 618	55 427 400	68 257 913	102 693 873
_Régularisation des sommes non distribuables	-180 289	-175 978	-166 505	-133 310	-154 674
_Régularisation des sommes distribuables	1 865 286	2 554 639	1 943 257	2 512 197	3 582 093
b-Rachats	<u>-57 619 799</u>	<u>-76 580 402</u>	<u>-45 511 268</u>	<u>-61 424 210</u>	<u>-108 137 295</u>
_Capital	-55 632 915	-73 836 640	-43 960 801	-59 150 128	-104 559 147
_Régularisation des sommes non distribuables	167 942	163 131	127 885	86 592	147 464
_Régularisation des sommes distribuables	-2 154 825	-2 906 893	-1 678 352	-2 360 674	-3 725 612
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 378 913</u>	<u>455 860</u>	<u>9 776 330</u>	<u>7 887 152</u>	<u>-2 077 455</u>
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a-En début de période	<u>60 453 508</u>	<u>61 376 563</u>	<u>61 564 840</u>	<u>63 454 017</u>	<u>63 454 017</u>
b-En fin de période	<u>61 832 423</u>	<u>61 832 423</u>	<u>71 341 170</u>	<u>71 341 170</u>	<u>61 376 563</u>
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONNS</u>					
a-En début de période	<u>566 538</u>	<u>580 958</u>	<u>576 099</u>	<u>599 322</u>	<u>599 322</u>
b-En fin de période	<u>598 799</u>	<u>598 799</u>	<u>688 990</u>	<u>688 990</u>	<u>580 958</u>
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,261</u>	<u>103,261</u>	<u>103,544</u>	<u>103,544</u>	<u>105,647</u>
DIVIDENDES PAR ACTION	<u>4,475</u>	<u>4,475</u>	<u>4,304</u>	<u>4,304</u>	<u>4,304</u>
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	<u>0,96%</u>	<u>1,98%</u>	<u>0,92%</u>	<u>1,86%</u>	<u>3,85%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
30/06/2017**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 30/06/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste« AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2017 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	3 060 113
Obligations	2	31 219 435
Bons de trésor assimilables	3	8 358 988
Total		42 638 536

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	4 122	432 386	418 003	0,68%
SICAV BH Obligataire	17 053	1 725 431	1 716 163	2,78%
UGFS BONDS FUND	90 566	949 410	925 947	1,50%
Total		3 107 227	3 060 113	4,95%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net
AB 2008 TA	5 000	200 000	201 168	0,33%
AB 2008 TAA	3 995	159 801	160 734	0,26%
AB 2008 TB	15 000	825 000	830 184	1,34%
AB 2009 CA	5 000	266 667	275 395	0,45%
AB 2010	18 000	1 079 981	1 116 868	1,81%
AB 2012B	5 000	300 000	310 496	0,50%
AB 2012BB	11 000	659 934	683 025	1,10%
AB 2014A	5 000	300 000	305 992	0,49%
AB 2014A1	5 000	300 000	305 992	0,49%
ABSUB 2016-1	5 000	500 000	518 004	0,84%
ABSUB0922T+	1 784	107 040	111 233	0,18%
ABSUB2016-11	7 000	700 000	725 206	1,17%
AIL 2013	10 500	210 000	211 003	0,34%
AIL 2014-1	10 000	600 000	632 160	1,02%
AIL 2015-1	4 000	400 000	422 643	0,68%
ATILESG152A1	5 000	400 000	412 692	0,67%
ATL 2008	5 000	200 000	209 604	0,34%
ATL 2011	5 000	200 000	203 780	0,33%
ATL 2011-1	5 000	200 000	203 780	0,33%
ATL 2013-1TF	8 000	480 000	485 005	0,78%
ATL 2013-2TF	1 500	120 000	124 318	0,20%
ATL 2014-1TF	2 500	100 000	101 696	0,16%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	204 731	0,33%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	500 340	0,81%
ATL 2017-11	2 000	200 000	204 923	0,33%
ATTIJ 2015	7 000	560 000	582 159	0,94%

ATTILES20142	5 000	500 000	515 884	0,83%
ATTILES2015A	3 000	180 000	182 100	0,29%
ATTILES2016C	5 000	500 000	529 048	0,86%
ATTISING141B	5 000	200 000	200 820	0,32%
ATTISING141C	5 000	400 000	401 676	0,65%
ATTLEA2012/2	15 000	300 000	308 076	0,50%
BH 2009	10 000	615 385	628 393	1,02%
BH 2013-1	2 500	107 143	107 191	0,17%
BTE 2011C	5 939	237 560	242 093	0,39%
BTE 2016A	17 000	1 700 000	1 743 289	2,82%
BTK 2014-1A	5 000	300 000	309 568	0,50%
BTK2012/1B	10 000	428 571	442 067	0,71%
BTK2012/1BB	10 000	428 571	442 067	0,71%
CIL 2008	10 000	400 000	410 616	0,66%
CIL 2014/1	10 000	600 000	637 363	1,03%
CIL 2014/11	2 000	120 000	126 646	0,20%
CIL 2015/1	8 000	480 000	481 286	0,78%
CIL 2016/1	5 000	400 000	403 024	0,65%
CIL 2016/11	10 000	800 000	806 048	1,30%
CIL 2016/2	5 000	500 000	511 180	0,83%
CIL 2016/2A	2 000	200 000	204 472	0,33%
EN 2014/A	17 217	83 648	83 772	0,14%
EN 2014/A67	404	1 899	1 902	0,00%
EN 2014/A68	553	2 599	2 603	0,00%
EN 2014/A69	425	1 998	2 001	0,00%
EN 2014/A70	351	1 650	1 652	0,00%
EN 2014/A71	149	700	701	0,00%
EN 2014/A72	30	141	141	0,00%
EN 2014/A73	66	310	311	0,00%
EN 2014/A74	37	174	174	0,00%
EN 2014/A75	5	24	24	0,00%
EN 2014/A76	159	747	748	0,00%
EN 2014/A77	218	1 025	1 026	0,00%
EN 2014/A78	41	193	193	0,00%
EN 2014/A79	227	1 067	1 069	0,00%
EN 2014/A80	45	212	212	0,00%
EN 2014/A81	190	893	894	0,00%
EN 2014/A82	584	2 745	2 749	0,00%
EN 2014/A83	128	602	603	0,00%
EN 2014/B	2 490	199 200	199 495	0,32%
HL 2012/1	15 000	300 000	312 252	0,51%
HL 2013/1	5 250	105 000	105 718	0,17%
HL 2013/11	4 000	80 000	80 531	0,13%
HL 2013/2B	6 000	480 000	489 509	0,79%
HL 2014-1A	5 000	300 000	312 272	0,51%
HL 2015-01A	8 000	480 000	485 024	0,78%
HL 2015-B	5 000	500 000	518 920	0,84%
HL 2016-02	6 000	600 000	622 195	1,01%
HL 2016-1	5 000	400 000	400 200	0,65%
HL 2017-01A	2 400	240 000	245 821	0,40%
HL 2017-02	5 000	500 000	504 300	0,82%
HL 2017-022	2 500	250 000	250 990	0,41%
MODSING2012	5 000	300 000	305 684	0,49%
SERVICOM16	1 000	100 000	102 444	0,17%
TL SUB 2016	2 500	250 000	258 302	0,42%
TLG 2014-1	5 000	400 000	404 124	0,65%
TLG 2015-1B	15 000	1 500 000	1 500 516	2,43%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	202 955	0,33%
UBCI 2013	2 500	150 000	150 694	0,24%
UIB 2011-2	5 000	142 857	145 665	0,24%

UIB 2012-1A	20 000	857 140	877 495	1,42%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 002 136	1,62%
UIB 2015B	3 000	300 000	300 641	0,49%
UIB SUB2016	12 000	1 200 000	1 234 253	2,00%
UIB SUB2016C	2 000	200 000	204 802	0,33%
UIB SUB2016D	2 000	200 000	204 704	0,33%
UNICTOR 2013	500	20 000	20 980	0,03%
TOTAL		30 520 477	31 219 435	50,49%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 032 671	3,29%
BTA10042024	500	482 000	490 392	0,79%
BTA10042024A	500	481 500	486 892	0,79%
BTA10042024B	500	482 000	487 392	0,79%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 465 025	2,37%
BTA10042024D	500	481 750	487 142	0,79%
BTA10042024E	1 000	960 500	971 284	1,57%
BTA10082022	1 000	956 200	996 090	1,61%
BTA13042028B	500	466 000	471 800	0,76%
BTA13042028C	500	464 500	470 300	0,76%
Total		8 283 300	8 358 988	13,52%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	337 269	337 269	133 636	133 636	133 636
Revenus des obligations	438 080	883 863	424 968	836 027	1 666 680
Revenus des BTA	107 463	233 197	161 060	335 166	629 237
Total	882 812	1 454 329	719 664	1 304 829	2 429 553

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à 1 196 320 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tx Brut	En % de l'actif net
BIT070817	08/06/2017	UADH AMEN BANK	200 000	07/08/2017	2 234	197 766	198 614	8,5	0,32%
CD160717	17/05/2017	AMEN BANK	500 000	16/07/2017	3 601	496 399	499 094	5,45	0,81%
CD240717	25/05/2017	AMEN BANK	500 000	24/07/2017	3 601	496 399	498 612	5,45	0,81%
TOTAL			1 200 000		9 436	1 190 564	1 196 320		1,94%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30 /06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements en compte courant à terme	150 476	314 194	155 298	325 289	655 952
Revenus des Billets de trésorerie	4 481	9 928	7 504	29 201	51 476
Revenus des Certificats de dépôt	92	1 611	8 290	20 932	33 598
Revenus des Pensions livrées	13 951	13 951	1 063	1 063	24 891
Revenus du Compte rémunéré	1 800	3 500	2 600	4 700	7 616
Total	170 800	343 184	174 755	381 185	773 533

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 18 159 807 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	12 490 000	12 652 629	20,46%
Avoirs en banque		5 507 178	8,91%
TOTAL	12 490 000	18 159 807	29,37%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	150 674	6,83
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	652 919	6,83
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	130 506	6,83
PLACT	AMEN BANK	03/01/2018	150 539	6,83
PLACT	AMEN BANK	03/01/2018	50 180	6,83
PLACT	AMEN BANK	03/07/2017	163 787	6,00
PLACT	AMEN BANK	03/07/2017	505 574	5,78
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	100 180	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	150 269	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	330 593	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/07/2017	71 620	6,00
PLACT	AMEN BANK	05/07/2017	102 315	6,00
PLACT	AMEN BANK	05/07/2017	80 872	5,78
PLACT	AMEN BANK	05/07/2017	808 716	5,78
PLACT	AMEN BANK	07/08/2017	624 249	5,90
PLACT	AMEN BANK	08/01/2018	110 478	6,83
PLACT	AMEN BANK	10/07/2017	163 619	6,00

PLACT	AMEN BANK	11/07/2017	313 142	5,78
PLACT	AMEN BANK	11/07/2017	191 926	5,78
PLACT	AMEN BANK	14/08/2017	122 454	6,76
PLACT	AMEN BANK	14/08/2017	357 156	6,76
PLACT	AMEN BANK	14/08/2017	51 022	6,76
PLACT	AMEN BANK	14/08/2017	150 912	5,90
PLACT	AMEN BANK	15/08/2017	472 735	5,90
PLACT	AMEN BANK	21/08/2017	519 899	6,76
PLACT	AMEN BANK	21/08/2017	101 926	6,76
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	271 362	5,90
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	234 809	6,00
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	204 156	6,00
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	102 078	6,00
PLACT	AMEN BANK	24/07/2017	141 206	5,78
PLACT	AMEN BANK	25/01/2018	100 165	6,83
PLACT	AMEN BANK	25/07/2017	225 085	6,76
PLACT	AMEN BANK	25/07/2017	201 672	5,78
PLACT	AMEN BANK	26/07/2017	869 521	6,76
PLACT	AMEN BANK	26/07/2017	302 470	5,78
PLACT	AMEN BANK	26/09/2017	500 208	6,32
PLACT	AMEN BANK	28/08/2017	203 674	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	276 041	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	613 424	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	143 132	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	453 492	5,90
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	272 095	5,90
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	357 776	6,76
PLACT	AMEN BANK	31/07/2017	552 001	6,76
			12 652 629	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2017	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	13 358	10 268	12 033
Total	13 358	10 268	12 033

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2017	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	68 837	36 155	36 335
Total	68 837	36 155	36 335

3.6 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 30/06/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2017	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 31/12/2016
Retenue à la source	6 993	2 400	7 068
CMF	6 010	5 165	5 190
Contribution conjoncturelle	93 285	0	0
Jeton de Présence	473	0	0
Total	106 761	7 565	12 258

3.7 Capital

Capital au 31-12-2016	58 776 527
Souscriptions	75 654 618
Rachats	-73 836 640
Frais de négociation de titres	-4
VDE/titres.Etat	-40 360
VDE / titres OPCVM	-47 114
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	1 771
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	32 000
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-194 134
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	13 860
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-28 290
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-175 978
Régularisation des sommes distribuables (rachat)	163 131
Variation de la part du capital	1 542 860
Capital au 30-06-2017	60 319 387

La variation du capital de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à 1 542 860 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à 455 860 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/06/2017 est de 598 799 contre 580 958 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	1 277
Nombre d'actionnaires entrants	315
Nombre d'actionnaires sortants	-200
Nombre d'actionnaires au 30-06-2017	1 392

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2017 s'élèvent à 1 513 036 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2017	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 31/12/2016
Sommes distribuables exercices antérieurs	-10 564	16	14
Résultat d'exploitation	1 457 401	1 415 887	2 664 023
Régularisation du résultat d'exploitation	66 199	231 038	-64 002
Total	1 513 036	1 646 941	2 600 035

3.9 Intérêts des mises en pension

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts/pension livrée	0	0	0	10 744	10 744
TOTAL	0	0	0	10 744	10 744

3.10 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01 /04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	104 950	210 376	109 666	220 692	443 337
Total	104 950	210 376	109 666	220 692	443 337

3.11 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle.

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	14 993	30 054	15 666	31 527	63 333
Services bancaires et assimilés	187	1 596	1 045	2 987	5 840
TCL	2 369	4 328	2 641	4 176	6 874
Jetons de présence	0	473	0	0	8 935
Contribution exceptionnelle	55 263	93 285	0	0	0
Total	72 812	129 736	19 352	38 690	84 982

4- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 199 802 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.